

Enfance



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont des temps d'activités proposés aux enfants, encadrés par du personnel qualifié. Intégrés dans le temps d'école, les TAP permettent aux enfants de continuer à se développer en variant les enseignements et en apprenant autrement.

ACCUEIL DE LOISIRS



L'accueil de loisirs est géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

QU'EST-CE QUE LE SIVU ?

Le SIVU est un service public créé pour répondre aux besoins de nombreuses familles concernant l'accueil des enfants pendant les périodes de congés scolaires. Les communes adhérentes sont : La Jonchère-Saint-Maurice, Jabreilles-les-Bordes, Saint-Léger-la-Montagne, Les Billanges, Laurière, Saint-Sulpice-Laurière et Saint-Laurent-les-Eglises. Chaque commune est associée aux décisions de fonctionnement et d'organisation. L'accueil de loisirs est financé par les parents, les communes adhérentes au prorata du nombre d'enfants ayant fréquenté l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Puys et Grands monts (Croc'Loisirs de La Jonchère-Saint-Maurice), mais aussi par des subventions (CAF, Conseil Général, MSA...).

PERIODES D'OUVERTURES ET HORAIRES :

Tous les mercredis pendant l'année scolaire et pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël) de 07 h 00 à 19 h 00.

A QUEL AGE PEUT-ON ALLER A L'ALSH ?

L'ALSH est destiné aux enfants inscrits à l'école jusqu'à 14 ans pendant l'année scolaire et 16 ans durant les vacances.

Vous désirez en savoir plus ?
[Cliquez ici ! >](#)

ASSISTANCE MATERNELLE



L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance qui accueille jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de 6 ans. L'accueil se fait à son domicile ou dans une maison d'assistantes maternelles. Elle est agréée par les services du département.

*Vous désirez en savoir plus ?
cliquez ici ! >*
